RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : TOTAL DIRECT ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 40968

2104101701

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : TOTAL DIRECT ENERGIE

Numéro RCS : 442 395 448
Numéro Gestion : 2006B07629

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 2BIS R LOUIS ARMAND
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R040968 (2021 41017)

Date du Dépôt : 25/03/2021

- Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration
 Date de l'acte : 26/02/2021
 Décision 1 : Changement(s) d'administrateur(s)
 Décision 2 : Démission de président du conseil d'administration
 Décision 3 : Nomination de président du conseil d'administration

fait à Paris, le 25 mars 2021

LPS8071713

PM: 26/02/21 : CA ; EP ; OY

TOTAL DIRECT ENERGIE

Société Anonyme au capital de 5.164.558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris
(ci-après la « **Société** »)

D6B07629

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 FEVRIER 2021

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le 26 février 2021,

A 10 heures,

Les administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'administration, au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'administration.

[...]

1. **DEMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE SAUQUET ET COOPTATION DE MONSIEUR STEPHANE MICHEL EN REMPLACEMENT**

Le Conseil prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Philippe Sauquet par laquelle celui-ci a notifié à la Société sa décision de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de cette réunion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démission de Monsieur Philippe Sauquet de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société ;

- Remercie Monsieur Philippe Sauquet de la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus au titre de ses fonctions ;

- Décide, en remplacement de Monsieur Philippe Sauquet, de coopter Monsieur Stéphane Michel, en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour la durée

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Accepté le
25 MARS 2021
Sous le N° : 04096[illegible]

restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;

- Prend acte de ce que Monsieur Stéphane Michel a déclaré (i) accepter les fonctions qui lui seraient confiées, (ii) ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction et déchéance de nature à faire obstacle à l'exercice des fonctions d'administrateur de la Société et (ii) satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

2. NOMINATION DE MONSIEUR STEPHANE MICHEL EN QUALITE DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer :

- **Monsieur Stéphane Michel,**
 né le 17 février 1973 à Haubourdin,
 demeurant 18 rue Théodule Ribot, 75017 Paris

en qualité de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour et pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Stéphane Michel déclare accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société et précise qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts pour l'exercice desdites fonctions.

Il est précisé qu'aucune rémunération ne sera versée à Monsieur Stéphane Michel au titre de ses fonctions de mandataire social de la Société.

3. POUVOIRS POUR LES FORMALITES LEGALES

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs à son Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes démarches et formalités prévues par la loi.

[...]

Pour extrait, certifié conforme à l'original

Sébastien Loux
Directeur Général